

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix décembre, le conseil municipal convoqué le six décembre 2021, s'est réuni, sous la présidence de M. GLEZGO Hervé, Maire, à 20h00.

Sont présents : M. ACLOQUE Joël, Mme ARNAUD Chantal, Mme DESCHAMPS Clara, M. DESCHAMPS Romuald, M. ESPEROU Louis-Claude, M. GLEZGO Hervé, M. GOMES Carlos, Mme LECEUVE Véronique, Mme PORTHEAULT Rolande, M. POULOUIN Alain, Mme POUSSIN Séverine.

Absents excusés : Mme Arnaud, M. Poulouin, Mme Poussin

Mme Arnaud a donné pouvoir à M. Glezgo
Mme Poussin a donné pouvoir à M. Gomes

M. Joël Acloque est nommé secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION : RH – Création de poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2eme classe, rapporteur M. Glezgo.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le tableau des effectifs,

Vu les lois de 1983 et 1984 portant droits et obligations des fonctionnaires et dispositions statutaire de la fonction publique territoriale,

Vu le décret 2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territorial,

Considérant l'ancienneté de l'agent au sein de la fonction publique territoriale lui permettant l'avancement de grade,

Après exposé de monsieur le Maire et délibération, le conseil municipal décide :

- La Création de poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2eme classe, à temps complet

Votant : 10

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 10

La proposition est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION : Finances – Décision Modificative 2 et 3 du BP Assainissement 2021, rapporteur M. Esperou.

DM2 :

Afin d'amortir les subventions précédemment perçues de 2014 à 2017 en provenance du Département, il convient de réaliser les révisions de crédit suivantes :

Prendre les crédits nécessaires en dépense d'exploitation (023) pour les remettre en dépense d'investissement (139113), d'après les opérations suivantes :

En recette d'investissement :

021 virement de la section de fonctionnement : 402,82 €

En dépense d'investissement :

13913 (040) : 402,82 €

En dépense d'exploitation :

023 : virement à la section d'investissement : 402,82 €

En recette d'exploitation :

777 (042) quote-part des subventions : 402,82 €

DM3 :

Afin d'amortir les subventions précédemment perçues de 2015 à 2017 en provenance de l'Agence de l'Eau et la subvention de la commune de 2017, il convient de réaliser les révisions de crédit suivantes :

Prendre les crédits nécessaires en dépense d'exploitation (023) pour les remettre en dépense d'investissement (139111), d'après les opérations suivantes :

En recette d'investissement :

021 virement de la section de fonctionnement : 49 980,18 €

En dépense d'investissement :

139111 (040) : 46 646,85 €

13914(040) : 3333,33€

En dépense d'exploitation :

023 : virement à la section d'investissement : 49 980,18 €

En recette d'exploitation :

777 (042) quote-part des subventions : 49 980,18 €

DM4

Afin de pouvoir régler la facture DCI environnement, il convient de réaliser les révisions de crédit suivantes :

En dépense d'investissement :

2188 Autres : - 16,00 €

2031 frais d'études : 16,00 €

Votant : 10

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 10

La proposition est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION : Finances – Décision Modificative 3, 4 et 5 du BP Commune 2021, rapporteur M. Esperou.

DM3

Afin de sortir le camion benne Fiat DUCATO de l'inventaire de la commune, il convient d'effectuer les révisions de crédit suivantes :

En dépense de fonctionnement :

675 (042) : valeur comptable immob cédées : 21 098,28 €

En recette de fonctionnement :

7761 Différences sur réalisation : 20 097,28 €

775 Produits des cessions d'immob : 1 001 €

En dépense d'investissement :

192 (040) : plus/ moins-value cession d'immob : 20 097,28 €

En recette d'investissement :

024 produits des cessions : - 1001 €

2182 (040) Matériel de transport : 21 098,28 €

DM4

Afin de sortir le camion fourgon Fiat DUCATO de l'inventaire de la commune, numéro MT 17, il convient d'effectuer les révisions de crédit suivantes :

En dépense d'investissement :

204421 (041) Subvention en nature : 23 322 €

En recette d'investissement :

2182 (041) opérations patrimoniales : 23 322 €

DM5

Afin de régler les factures du fournisseur wurth, pour l'achat de cordon lumineux en investissement, il convient de faire les révisions de crédit suivantes :

En dépense investissement :

020, dépenses imprévues d'investissement : - 5000 euros

217578, autres matériel et outillage : 5000 euros

Votant : 10

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 10

La proposition est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION : RH – Adhésion au service médecine de prévention et santé au travail du CDG27, rapporteur M. Glezgo.

Considérant le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction publique territoriale ;

Considérant le code général des collectivités territoriales,

Une convention portant sur les modalités d'exercice de la mission médecine préventive doit être renouvelée. Elle sera mise en œuvre dès signature par les parties.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de l'Eure
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes formalités afférentes

Votant : 10

Abstention : 0

Contre : 0
Pour : 10

La proposition est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION : ATTRIBUTION DES BONS COMBUSTIBLES ET ALIMENTAIRES, rapporteur M. Glezgo.

Après exposé fait, le conseil municipal décide de l'attribution de bons d'achats de combustibles d'un montant de 130€ pour les personnes de plus de 65 ans non imposables (un bon dans par foyer), ou un bon d'alimentation fractionné en 2 bons de 65€.

Après dépôts des dossiers, il est fait demande de :

- 9 bons combustible
- 6 bons alimentaire

Soit 15 demandes représentant un montant total de 1950€.

(liste des bénéficiaires en annexe).

Votant : 10
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 10

La proposition est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- **L'assemblée attire l'attention du conseil sur les problèmes de télé-relève des nouveaux compteurs d'eau.**

Réponse de monsieur le Maire :

M. Esperou, adjoint au Maire, mais également représentant de la commune au SAEP, est chargé de signaler ces problèmes lors de la réunion du SAEP le 11 décembre, et d'en faire un retour lors du prochain conseil.

La séance est close à 21h15